

POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10 A MONTRAVEL



Bulletin d'information : dépassement du seuil d'alerte

Communiqué du: 06/07/2021

Observations: **Lundi 28 mai 2021**

Terminé

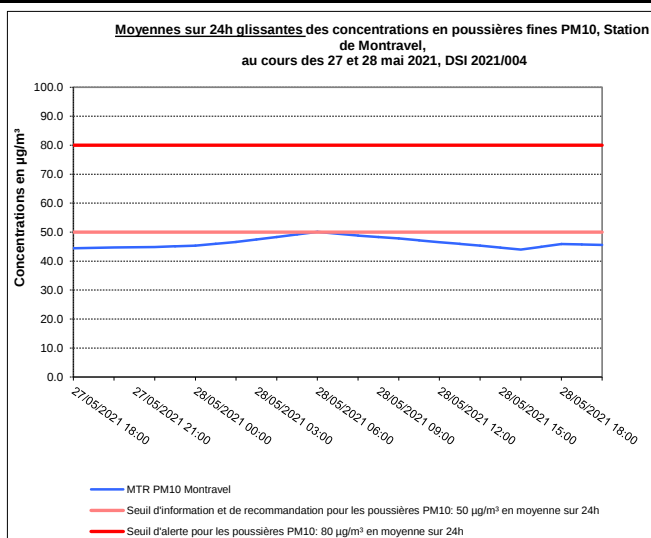
Dépassement du seuil d'information et de recommandation

A partir du mardi 26 mai 2021, Scal'Air a enregistré une hausse des niveaux en poussières fines PM10 à Montravel.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le mardi 28 mai 2021, avec une valeur de 50.1 µg/m³ à 06h00, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Les concentrations moyennes sur 24h sont repassées sous le seuil d'information et de recommandation le 28 mai 2021 à partir de 07h00.

Zones concernées	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.1 µg/m³ en moyenne sur 24h le 28/05/2021 à 06h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.4 µg/m³ en moyenne sur 24h le 28/05/2021 à 06h00
Durée du dépassement	1h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	50.1 µg/m³ en moyenne sur 24h le 28/05/2021 à 06h00
Moyennes journalières	45.3 µg/m³



Conditions météorologiques et circonstances:

Les poussières fines PM10 peuvent être d'origines variées : industrielle (Doniambo), trafic routier ou autres sources ponctuelles comme des phénomènes de combustion (feux domestiques) ou de travaux pouvant se produire à proximité.

D'après les données de Météo France : des vents très faibles de secteurs variables, ont fait stagner le panache autour du site industriel de Doniambo les 27 et 28/05/2021.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref:

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure